

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2025
Délibération n°2025 – 03 – 08

Nombre de Conseillers :

En exercice : 09
Présents : 08
Votants : 08

L'an deux mille vingt cinq
Le vingt-sept mars à 19 :00
Le Conseil Municipal de la Commune de
SAINT LAURENT SUR OUST

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Date de convocation : 14 mars 2025

Présents : BERTHET Michel, DANY Stéphane, BRULE Corinne,
LE GOFF Tony, PERRET Morgane, MICHEL Rémi, ASFEZ Peggy.

Absents : Thomas GUILLEMOT, GUYOT Roselyne, DESFONTAINE
Gilles

Vote	
Pour :	8
Contre :	0
Abstention :	0

M Stéphane DANY a été élu secrétaire de séance

Invité : monsieur David BIORET, conseiller aux décideurs locaux

OBJET : Délibération du conseil municipal concernant les budgets primitifs 2025 de Saint Laurent sur Oust

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
Budget principal	427 000 euros	427 000 euros	320 000 euros	320 000 euros
Budget annexe assainissement	70 000 euros	70 000 euros	70 000 euros	70 000 euros
Budget annexe Domaine des Tertres	60 001,27 euros	60 001,27 euros	42 001,27 euros	42 001,27 euros
Budget annexe Domaine du Verger	68 538,19 euros	68 538,19 euros	68 757,19 euros	68 757,19 euros

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité approuve l'ensemble des budgets 2024 et :

AUTORISE monsieur le maire, dans le cadre du référentiel M57, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles pour chacune des sections, ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre, Monsieur le maire doit également respecter les dispositions suivantes :

- Obligation de transmission au représentant de l'État, chargé de leur contrôle.
- Information de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.
- Transmission au comptable public, pour contrôle de la disponibilité des crédits dans Hélios

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 056-215602244-20250401-2025_03_08-DE

Pour copie conforme

Fait et délibéré à St Laurent sur Oust

le 27/03/2025

Certifié exécutoire

Le Maire
Michel BERTHET

